

AVIS NATIONAL DE PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 27 MARS 2020 ;
Appel à manifestation d'intérêt : N°003/MTEIH/SG/2020 ;
Nom du projet : Travaux de réhabilitation des bâtiments et hangars des subdivisions ;
Source de financement : Etat Gabonais.

1. OBJET

Par le présent avis national de pré qualification, le Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat se propose d'arrêter une liste restreinte des Entreprises qualifiées qui seront appelés à soumissionner pour les travaux de réhabilitation de bâtiments et hangars. Ceux-ci concernent les bâtiments des bases et hangars des ateliers des subdivisions provinciales des travaux publics.

2. PARTICIPATION

Le présent avis de pré qualification s'adresse aux entreprises nationales qui ne sont pas concernées par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de pré qualification doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation de pré qualification signée du représentant de l'entreprise faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de trois (3) mois;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2019 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du quatrième trimestre 2019 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- un relevé d'identité bancaire;
- La liste exhaustive du matériel susceptible d'être mobilisé pour les travaux envisagés ;
- La liste non exhaustive du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie, le cas échéant, des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;
- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par la pré qualification (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
- Les capacités de financement de l'entreprise (justifier ces capacités) ;
- Déclaration de non antécédent d'exécution de marchés.

Les entreprises peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre entreprises. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ces dossiers ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 4 copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de cinq (5) ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec les travaux prévus;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen de 100 000 000 FCFA, réalisé au moins une fois pendant les dix (10) dernières années;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non-exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers de pré qualification doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 14 avril 2020 à 12 heures. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à 12 heures 30 minutes.

Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat
Secrétariat Général
Direction des Marchés et du Contentieux
BP 49 Libreville, Tél : 241 01 76 15 21/01 72 42 83
2e étage, porte 224, ancien bâtiment.

Le Directeur Général
des Marchés Publics

Le Secrétaire Général du Ministère des Transports,
de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat,

AVIS NATIONAL D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 27 MARS 2020 ;
Appel à manifestation d'intérêt : N°004/MTEIH/SG/2020 ;
Nom du projet : Contrôle et surveillance des travaux d'entretien routier et de réhabilitation des bâtiments et hangars des subdivisions des travaux publics.
Source de financement : Etat Gabonais.

1. OBJET

Par le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, le Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat se propose d'arrêter une liste restreinte de Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour le contrôle des travaux d'entretien routier et de réhabilitation de bâtiments et hangars. Les travaux d'entretien concernent les tronçons de route AKIENI-ONGA, FRANCEVILLE-AKIENI, KOUGOULEU-MELA, KOULAMOUTOU-PANA, MOABI-MBADI, MOUILA-MIMONGO, OVAN-MAKOKOU-OKONDJA, VOIRIES URBAINES de MASUKU et MOANDA-BAKOU MBA représentant chacun un lot. Ceux de réhabilitation concernent pour chaque lot, les bâtiments des bases et hangars des ateliers des subdivisions provinciales des travaux publics.

2. PARTICIPATION

Le présent avis de pré qualification s'adresse aux consultants nationaux qui ne sont pas concernées par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal du consultant. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de trois (3) mois;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2019 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du quatrième trimestre 2019 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- un relevé d'identité bancaire;
- La liste exhaustive du matériel susceptible d'être mobilisé pour les travaux envisagés ;
- La liste non exhaustive du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie, le cas échéant, des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;
- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par la manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
- Les capacités de financement du consultant (justifier ces capacités) ;
- Déclaration de non antécédent d'exécution de marchés.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre consultants. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ces dossiers ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 4 copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de cinq (5) ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen de 100 000 000 FCFA, réalisé au moins une fois pendant les dix (10) dernières années;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non-exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 14 avril 2020 à 14 heures. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à 14 heures 30 minutes.

Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat
Secrétariat Général
Direction des Marchés et du Contentieux
BP 49 Libreville, Tél : 241 01 76 15 21/01 72 42 83
2e étage, porte 224, ancien bâtiment.

Le Directeur Général
des Marchés Publics

Le Secrétaire Général du Ministère des Transports,
de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat,